



DOCUMENT OFFICIEL DE GARANTIE BRIGADE :

- a) Sous réserve de toute garantie de produit spécifique consentie par Brigade à l'égard des produits et de toute loi locale applicable à l'une ou l'autre de nos filiales qui vous fournissent les produits, Brigade Electronics Group PLC et ses filiales (« **Brigade** », « **nous** », « **notre** », « **nos** »), garantissent que leurs produits seront exempts de défaut important de matière et de fabrication pendant la période de garantie et que leurs services seront fournis avec une diligence et des compétences raisonnables. La « période de garantie » est la période de garantie standard pour les diverses catégories de produits fournis par Brigade et est indiquée ci-dessous pour chaque produit. La période de garantie débute à la date à laquelle Brigade remet la facture pour le produit particulier ou la date de prestation des services, à moins que Brigade n'en convienne autrement par écrit. La présente garantie est assujettie aux dispositions énoncées dans les renseignements sur les produits et les conditions de garantie standard de Brigade en tout temps.
- b) À moins que Brigade ne confirme par écrit que des conditions de garantie spécifiques supplémentaire s'appliquent à une catégorie particulière de produits, la garantie énoncée au point (a) ci-dessus est la seule garantie et l'unique assurance de qualité fournies par Brigade, et Brigade n'émet aucune autre garantie, déclaration ni assurance, expresse ou tacite, légale ou autre, à l'égard des produits ou des services, de leur qualité marchande, de leur qualité, de leur convenance à un usage précis ou de leur compatibilité avec les produits ou les systèmes du client ou d'un tiers, y compris en ce qui a trait aux conditions sous-entendues dans l'article 1726 du chapitre 64 du *Code civil du Québec* de 1991, dans les articles 13 à 15 du chapitre S.1 de la *Loi sur la vente d'objets* de l'Ontario (LRO 1990) ainsi que dans toute loi provinciale similaire applicable, en common law ou selon les coutumes et pratiques.
- c) Tout logiciel incorporé aux produits Brigade sera assujetti à un contrat de licence d'utilisateur final qui sera fourni avec le produit ou le logiciel en question et(ou) offert sur notre site Web d'entreprise à l'adresse suivante : brigade-electronics.com.
- d) Si Brigade remplace un produit à la suite d'une réclamation valide au titre de la garantie :
 - a) la période de garantie du produit de remplacement sera une période égale à la période de garantie restante du produit remplacé ou une période de six mois, selon la période la plus longue;
 - b) vous devrez faire le nécessaire pour retirer le produit défectueux et installer le produit de remplacement, et ce à vos frais.
- e) Dans le document officiel de garantie Brigade, sauf indication contraire, le terme « vous » désigne la personne ou l'entreprise qui achète les produits ou les services de Brigade.
- f) Les conditions complètes de Brigade se trouvent à <https://brigade-electronics.com/terms-conditions/>.



GARANTIES STANDARD DE BRIGADE

1. GARANTIE DE REMPLACEMENT À VIE (COUVRE LE PRODUIT PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VIE DU VÉHICULE)

Alarmes de recul bbs-tek® White Sound®

Alarmes arrière auto-ajustables

2. GARANTIE DE REMPLACEMENT DE 5 ANS

Système de caméra Backeye®360

Systèmes de moniteur de caméra de la gamme ELITE (y compris Backeye®)

3. GARANTIE DE REMPLACEMENT DE 3 ANS

Systèmes de moniteur de caméra de la gamme SELECT (y compris Backeye®)

Enregistreurs numériques mobiles, caméras IP et accessoires 644 MDR (à l'exclusion des disques durs)

Systèmes de détection d'objets par ultrasons (notamment Backscan®, Frontscan®, Sidescan® (y compris Sidescan Predict et Sidescan Flex), Cornerscan® et Stepscan^{MC})

Systèmes de détection d'objets par radar Backsense®
Connexion à un moniteur de caméra numérique sans fil

4. GARANTIE DE REMPLACEMENT DE 2 ANS

Enregistreurs numériques mobiles, caméras IP et accessoires 641 MDR (à l'exclusion des disques durs)

Accessoires pour systèmes de moniteur de caméra

Module d'affichage à l'écran de système de détection d'objets par ultrasons

Accessoires pour la détection d'objets par ultrasons

Accessoires d'alarme

Alarmes vocales Backchat®

Interphone pour véhicules

Avertisseur sonore pour véhicule silencieux

5. GARANTIE DE REMPLACEMENT DE 1 AN



Systèmes de moniteur de caméra ESSENTIAL (y compris Backeye®)

Systèmes IRF

Disques durs MDR

Tous les produits autres que ceux qui sont spécifiquement énumérés ci-dessus

6. GARANTIE DE RÉPARATION DE 1 AN

Services d'installation et de montage fournis par Brigade

EXERCICE DE VOS DROITS AU TITRE DES GARANTIES

1. Vous pouvez refuser tout produit qui vous est livré et qui n'est pas conforme à la garantie énoncée dans les présentes, à condition d'en aviser Brigade :
 - i. dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la livraison si le défaut est apparent lors d'une inspection visuelle normale; et
 - ii. dans tous les autres cas, dans un délai raisonnable à partir du moment où le vice caché est devenu apparent.
2. Pour présenter une réclamation au titre de la garantie pendant la période de garantie :
 - i. vous, ou tout autre tiers, devez avoir respecté en tout temps les instructions de Brigade et les conditions de garantie ci-dessous;
 - ii. le défaut ne doit pas avoir été causé par Brigade en suivant vos spécifications et(ou) instructions;
 - iii. vous, ni aucun autre tiers, ne devez avoir modifié ni réparé les produits sans l'accord écrit préalable de Brigade;
 - iv. le défaut ne doit pas avoir été causé par une usure normale, un dommage volontaire, la négligence, un accident ou des conditions anormales d'entreposage ou de travail;
 - v. le défaut ne doit pas résulter de défauts ou de défaillances d'autres produits ou systèmes auxquels les produits Brigade sont intégrés;
 - vi. le défaut ne doit pas résulter de l'intégration ou de la combinaison du produit Brigade au produit ou au système d'un tiers.
3. Il est possible que certaines catégories spécifiques de défauts, indiquées dans les renseignements sur le produit concerné fournis par Brigade et dans les conditions de garantie, ne puissent faire l'objet de réclamations au titre de la garantie.



4. Brigade se réserve le droit d'évaluer et de vérifier tout défaut et vous indiquera si vous devez nous renvoyer le produit à des fins de test. Les frais de renvoi du produit sont à votre charge. Brigade se réserve le droit de vous facturer des frais d'examen et de test si le produit n'est pas jugé défectueux.
5. Si Brigade vous envoie un produit de remplacement avant d'avoir testé le produit retourné et découvre par la suite que ce produit n'était pas défectueux, Brigade se réserve le droit de vous facturer le produit de remplacement

CONDITIONS DE GARANTIE :

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

La responsabilité de Brigade en ce qui concerne la vente et la fourniture de produits et(ou) de services, et en vertu de toute garantie prévue dans nos conditions de vente standard et(ou) dans le document officiel de garantie, est strictement assujettie aux conditions ci-dessous.

Aux fins des présentes conditions de garantie, le terme « vous » inclut un client, un acheteur, un revendeur, un installateur, un utilisateur final ou toute autre personne qui achète, manipule, utilise ou installe nos produits et(ou) services.

VEUILLEZ VOUS ASSURER DE LIRE ET DE COMPRENDRE CE QUI SUIT :

1. Nos produits sont fournis à des fins d'aide à la sécurité et NE REMPLACENT PAS l'obligation de l'opérateur et(ou) du conducteur d'assurer la sécurité du véhicule ou de la machine, ni l'utilisation correcte et sûre du véhicule ou de la machine, ni votre obligation d'assurer la sécurité et la convenance du véhicule ou de la machine.
2. Vous avez la responsabilité de vous assurer que nos produits sont adaptés et appropriés à vos besoins précis ou à ceux de tout tiers et(ou) qu'ils sont compatibles avec tous les autres systèmes et composants qui font partie du véhicule ou de la machine.
3. Vous avez la responsabilité de vous assurer que la configuration du système (temps de réaction, zones de détection, etc.) répond à vos besoins opérationnels et à vos exigences de sécurité.
4. Vous avez la responsabilité de vous assurer que les véhicules ou machines auxquels nos produits sont intégrés sont sûrs, adaptés à l'usage prévu et conduits ou utilisés de manière responsable et sécuritaire.
5. Tous nos produits doivent être installés par une personne qualifiée.
6. Tous nos produits doivent être installés, entretenus, entreposés, testés et traités conformément à nos instructions écrites.
7. Nos produits doivent être utilisés exclusivement aux fins prévues.



8. Vous ne devez pas adapter, modifier ou désassembler nos produits sans notre accord écrit préalable.
9. Vous devez veiller à ce que les numéros de série, les numéros de produit et les avertissements figurant sur les produits restent fixés au produit concerné en tout temps.
10. Vous devez veiller à ce que tous les manuels d'utilisation et autres instructions concernant l'utilisation sûre et correcte de nos produits soient fournis au conducteur et(ou) aux opérateurs du véhicule ou de la machine.
11. Vous avez la responsabilité de vérifier et de vous assurer que toutes les mises à jour logicielles pertinentes sont téléchargées et installées rapidement sur les produits lorsque nous les mettons à votre disposition.
12. Si l'un de nos produits est endommagé pour quelque raison que ce soit, il faut immédiatement cesser de s'en servir ou de s'y fier. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard de réclamations liées à l'utilisation d'un produit endommagé.
13. Nous prenons des mesures raisonnables pour assurer la conformité des produits avec les lois applicables dans les pays où nous les distribuons directement, et les déclarations de conformité correspondantes figureront sur l'emballage du produit et(ou) dans notre catalogue de produits. Vous avez tout de même la responsabilité de vérifier que les produits et services qui vous sont fournis sont conformes à toutes les lois et règles applicables dans les pays où ils seront utilisés, installés et(ou) revendus.
14. Brigade n'a aucun contrôle sur la qualité ou les spécifications des produits de tiers et ne peut être tenue responsable de leur fonctionnement ou non-fonctionnement avec nos produits, ni de la façon dont ils les affectent négativement. Nous déclinons donc toute responsabilité à l'égard de réclamations de quelque nature que ce soit qui résultent de la combinaison, du fonctionnement ou de l'utilisation de nos produits avec de l'équipement, des dispositifs ou des produits que nous n'avons pas fournis dans la mesure où ces réclamations n'auraient pas eu lieu sans cette combinaison, ce fonctionnement ou cette utilisation.
15. Dans la mesure où nos produits dépendent de logiciels et d'interfaces logicielles de tiers, ainsi que de la couverture des réseaux satellitaires et mobiles, nous ne pouvons être tenus responsables des défaillances causées par ces logiciels ou interfaces logicielles ni par l'absence de couverture des réseaux.